

5 octobre 2005

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, p. 4683
Télécopieur : (514) 289-5197
Courriel: tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET: Demande relative à la modification de certaines conditions de service liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents
Dossier Régie: R-3535-2004
Notre dossier: R000093 TJO

Chère consœur,

La Distributeur accuse réception de la demande de renseignements de la Fédération québécoise des municipalités («FQM») ainsi que de la demande de reconnaissance du statut d'expert de M. Jean-Marc Bergevin et du mandat qui lui a été confié par la FQM.

Le Distributeur se réserve le droit de contester la demande de reconnaissance du statut d'expert formulée par la FQM lors de l'audience et transmet d'ores et déjà à la Régie certaines observations quant à la nature du mandat.

D'abord, le Distributeur se questionne sur la pertinence d'une analyse comparative à portée internationale, *a fortiori* lorsque mise en parallèle avec les dossiers relatifs au Plan global en efficacité énergétique du Distributeur, pour lesquels des analyses comparatives avaient été mises en preuve par un intervenant. Dans ces dossiers, la Régie elle-même statuait que ces études, dans un premier cas, allaient «*bien au-delà du sujet traité*» et qu'elles n'avaient apporté qu'un «*éclairage limité*» pour les fins de sa décision¹ et dans un second cas, qu'elles relevaient davantage de «*la revue de la littérature que de l'analyse véritable, voire de l'expertise*»².

¹ *Décision relative aux frais des intervenants*, Régie de l'énergie, D-2003-169, 10 septembre 2003, p. 7.

² *Décision sur les frais*, Régie de l'énergie, D-2005-92, 20 mai 2005, p. 16.

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Chantal Bélique
Josée Deland
Dominique Downs
Valérie Durand
Eric Fraser
Yves Fréchette

Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapiere
Nicole Lemieux
Jean-François Mercure

Maria Moudfir
Cathy Noseworthy
Louise Ouellet
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini
Dominique Piché

Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvy Rhéaume
Carolina Rinfret
Nicholas Robidoux
Jean-Olivier Tremblay
Simon Turmel

Par ailleurs, le Distributeur tient à rappeler qu'il a lui-même effectué un exercice de balisage déposé en preuve comme pièce HQD-1, document 9, qui compare les conditions de service relatives à l'alimentation en électricité au Canada, univers de référence reconnu à plusieurs reprises par la Régie.

Ces observations faites, le Distributeur s'en remet à la Régie pour apprécier l'intérêt et l'utilité d'entreprendre une telle analyse comparative.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat
/sr

c.c.: tous les intervenants (par courriel seulement)